



Conseil communal de Gimel

Conseil communal de Gimel
Séance du mercredi 29 juin 2016
A 19h30 au Jardin Anglais

Présidence : M. Vincent Frutiger, Président

Absent(e)s : MM. Daniel Arpin, Florian Baeriswyl (exc.), Simon Baudin, Jean-François Jacot (exc.) et Pascal Renaud (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du 26 avril 2016
2. Communication du bureau
3. Préavis No 02-2016 : « Règlement communal sur le subventionnement des études musicales » - rapport de la commission
4. Préavis No 03-2016 : « Réseau de distribution de gaz – Extension de la conduite à la route de Longirod » - rapport de la commission
5. Préavis No 03-2016 : « Réseau de distribution de gaz – Extension de la conduite à la route de Longirod » - rapport de la commission des finances
6. Préavis No 04-2016 : « Cession des actions Télé-Dôle au Conseil régional du district de Nyon » - rapport de la commission
7. Préavis No 05-2016 : « Comptes 2015 » - rapport de la Municipalité
8. Préavis No 05-2016 : « Comptes 2015 » - rapport de la commission de gestion
9. Préavis No 05-2016 : « Comptes 2015 » - adoption des comptes 2015 et décharge
10. Préavis No 06-2016 : « Adhésion au Groupement forestier de la Saubrette et adoption des statuts dudit groupement » - nomination de la commission
11. Préavis No 07-2016 : « Construction d'un bâtiment scolaire – crédit d'étude
12. Informations de la municipalité
13. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.



1. Adoption du PV du 26 avril 2016

J-L. Juillerat relève que le mot « marguillier » est mal orthographié.

Il y a eu une confusion entre ce qui a été dit par la Municipalité lors du dernier conseil et ce qui est écrit dans le PV au niveau des termes techniques et des dicastères en général. De ce fait, le Président propose que le PV soit accepté avec la modification apportée par le conseiller, puis transmis à la Municipalité afin que les corrections soient faites avant sa transmission finale.

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à sa rédactrice.

La Préfecture a accordé que le PV de la présente séance soit accepté lors de la séance du mercredi 14 septembre, 1^{er} conseil de la nouvelle législature. Cela évite de le rédiger, d'en donner lecture et de le faire accepter aujourd'hui.

2. Communication du bureau

- Le Président informe que, en fin de séance, les conseillers pourront retirer leurs jetons de présence auprès de la secrétaire.
- Le dimanche 12 juin dernier, la Fanfare de Gimel a participé à la fête fédérale de musique qui s'est déroulée à Montreux Riviera.
- Le mardi 28 juin, le Jury du MEP a désigné, en présence des autorités et de la population, le bureau lausannois Zurbuchen-Henz comme lauréat pour le projet de réaménagement de la place de la Vernette. Les projets sont visibles sous forme de maquettes et posters à la grande salle tous les jours de la semaine de 18h00 à 20h00 jusqu'au 8 juillet.
- Le jeudi 30 juin aura lieu la fête des enfants qui marque la fin de l'année scolaire. Le départ du cortège se fera à 18h15 de la place de la Vernette.
- Le lundi 1er août la population est invitée à célébrer la fête nationale.
- Le samedi 20 août a lieu la fête au village.
- Le mercredi 21 septembre a lieu le tir du Conseil.
- Pour rappel, la présente séance sera suivie d'un repas servi à la cantine.

3. Préavis No 02-2016 : « Règlement communal sur le subventionnement des études musicales » - rapport de la commission

Extrait : « [...] Il est actuellement difficile d'évaluer le nombre d'élèves qui demanderont une aide individuelle pour leurs études musicales. À ce jour, une seule demande de soutien est parvenue à la Municipalité.

Pour 2016, aucun montant n'a été porté au budget, mais à partir de 2017 la somme nécessaire à l'application du règlement devra être portée au budget.

Conclusion :



Conseil communal de Gimel

Ce projet de règlement a été soumis au Département des institutions et de la sécurité pour examen préalable qui l'a préavisé positivement.

Dès lors, et au vu de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Gimel

- *Vu le préavis municipal No 02-2016*
- *Où le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

Décide :

- 1. D'accepter le règlement communal sur le subventionnement des études musicales.*
- 2. D'admettre qu'il entre en vigueur après l'approbation du Chef de département des institutions et de la sécurité.*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 19 janvier 2016.»

La parole est à l'assemblée.

C. Messieux : est-ce que la Commune a une idée du montant que cela va lui coûter ?

Ph. Rezzonico : Non, pour le moment nous ne savons pas du tout ce que cela représente. Un règlement a été mis en place suite à une demande qui nous a été faite. Ce qui nous permet, en cas de prochaines demandes d'avoir un document sur lequel se baser. Et ainsi, l'école de musique pourrait transmettre également ce document afin que les parents soient informés de la procédure.

L. Durussel : Une estimation ne peut être donnée ?

Ph. Rezzonico : Tout dépend du nombre de demandes des parents. Il est difficile de savoir combien de personnes vont demander ce subventionnement. Comme aucune demande de ce genre n'a été faite jusqu'à présent, il est difficile de faire une estimation du coût.

J-L. Juillerat : Pour donner un ordre de grandeur, le coût que cela représente peut aller de 100.- à 300.- maximum.

M. Jaccard : Il est surpris par le fait qu'il n'y ait que le revenu familial brut qui soit pris en compte pour déterminer si le subventionnement peut être donné ou non. On ne tient compte, en aucun cas, de la situation familiale de l'enfant, par exemple si ce dernier a des parents divorcés, quel revenu sera pris en compte ? Est-ce que la pension que la mère touche sera prise en compte ?

Ph. Rezzonico : Le principal document à fournir est la déclaration d'impôt. C'est ce document qui fait foi. En général, les personnes qui demandent ce genre de subventionnement sont celles qui ont un très faible revenu, voir même pas du tout de revenu.

Le Président relit la conclusion.



Conseil communal de Gimel

Le préavis No 02-2016 est accepté à l'unanimité.

4. Préavis No 03-2016 : « Réseau de distribution de gaz – Extension de la conduite à la route de Longirod » - rapport de la commission

5. Préavis No 03-2016 : « Réseau de distribution de gaz – Extension de la conduite à la route de Longirod » - rapport de la commission des finances

Extrait : « [...] Afin de ne pas péjorer les liquidités communales, une demande de crédit auprès d'un établissement bancaire sera faite. Ce crédit générerait les frais annuels suivants :

Intérêt annuel de la dette taux 1,5 % 2'325.-

Amortissement sur 30 ans 5'166.70.-

Au vu des chiffres ci-dessus, il apparaît que les frais liés à ce nouvel emprunt seront supportables pour le ménage communal et seront largement compensés par les nouvelles taxes de consommation.

Conclusions :

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis No 03-2016 ;*
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet ;*
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;*
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;*

Décide :

- De l'autoriser à entreprendre les travaux d'équipement de gaz à la route de Longirod selon tracé et devis détaillé joints au présent préavis ;*
- De l'autoriser à contracter un emprunt de Fr.155'000.- (montant arrondi) aux meilleures conditions du marché.*

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 12 avril 2016. »

Le Président passe la parole à la commission pour la lecture du rapport, puis à la commission des finances.

La parole est à l'assemblée. La parole n'est pas demandée.

Le préavis No 03-2016 est accepté à l'unanimité.

S. Judas : Remercie de l'approbation et informe que cette démarche arrive au bout. Il s'agit là du dernier tronçon qu'il faut faire afin d'alimenter les maisons et aussi les halles artisanales qui vont être construites prochainement.



6. Préavis No 04-2016 : « Cession des actions Télé-Dôle au Conseil régional du district de Nyon » - rapport de la commission

Extrait : « [...] Ce n'est qu'à la fin 2015 ou durant le premier semestre 2016 que seront fixés les éléments financiers de l'opération, qui permettront de déterminer les conditions et les montants de la location des installations ainsi que le chiffrage des investissements restant à réaliser. [...]

Conclusion :

Pour assurer la gouvernance du Massif de la Dôle avec ses installations, Télé-Dôle SA est rentré dans une phase de réorganisation de sa gouvernance. Dans ce contexte, le transfert des actions détenues par 47 collectivités à la région permet une simplification de l'approche et des circuits de décision, de renforcer la crédibilité de la société vis-à-vis des tiers. Cette approche ressort comme la plus opportune dans le contexte actuel pour garantir la mise en place de conditions durables de gestion du domaine de la Dôle pour le plus grand profit des habitants de la région.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Gimel

- *Vu le préavis municipal No 04-2016 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission chargé de l'étude du projet ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;*

Décide

- *De céder gracieusement 42 actions au Conseil régional du district de Nyon.*

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 mars 2016. »

La parole est à l'assemblée.

L. Durussel : À son avis, c'est un geste qui peut se faire. Cependant, il aimerait avoir l'avis des autres communes. Ont-elles toutes accepté cette cession ?

Ph. Rezzonico : Seulement deux communes, qui ne font pas partie du même district que Gimel, l'ont refusée, il s'agit de Vich et de Prangins, qui font partie du Conseil régional de Nyon. On ne sait pas encore ce qu'il adviendra de la Télé-Dôle. Il s'agit là d'un dernier geste en faveur de Télé-Dôle.

Le préavis No 04-2016 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis No 05-2016 : « Comptes 2015 » - rapport de la Municipalité

Aucune remarque n'est apportée par l'assemblée

8. Préavis No 05-2016 : « Comptes 2015 » - rapport de la commission de gestion

La parole est à l'assemblée



L. Guignard a deux questions :

1. Concernant les forêts : les subventions budgétées sont de 20'000 et les subventions encaissées sont de 236'000. Les arbres vont-ils rester sur pieds jusqu'à ce qu'ils meurent ou le Canton a-t'il de meilleures intentions pour aider les communes pour l'entretien des forêts ?
2. La rénovation des façades de la salle de sport : est-ce que ces travaux n'auraient pas dû être pris sous garantie de ce bâtiment?

Ph. Rezzonico : Subvention forestière : 2015 était une année un peu particulière. Les arbres/habitat ont été faits en 2014, et en 2015 les subventions ont été augmentées. Ce qui fait que nous avons 2014 arbres/habitat. En 2014, nous avons un complément de subvention de Fr. 60'300.- par rapport à ce qui avait été touché en 2013. Dans le Haut-Jura, comme il y a un périmètre où il y a des Grand Tétras, on a touché Fr. 24'400.- en plus ainsi qu'un fond de réserve total de Fr. 45'000.-. Ce qui fait que nous avons un très gros montant par rapports aux arbres/habitat, autrement nous touchons des subventions normales pour les soins culturaux. Cette année il y a également une particularité concernant les soins jeune-peuplement. Nous avons eu des subventions pour 2015 sur des travaux effectués pour un montant de Fr. 38'351.-. Et comme nous arrivons à la fin de la période de 4 ans de subventions du Canton, on a la possibilité de toucher des subventions pour des surfaces qui n'ont pas été traitées. Dans ce cadre-là, nous avons pensé à un montant de Fr. 45'500.-. Pour les pâturages boisés, nous avons fait une coupe sur le pâturage de la Sèche sur lequel nous avons reçu Fr.1'992.-, et pour les forêts protectrices nous sommes à Fr. 7'800.-.

S.Judas : Comme expliqué lors d'une précédente séance, les problèmes que nous avons eus sur la paroi de la salle de gymnastique avait été un mauvais choix quant à la construction même de la façade. L'architecte et l'entreprise de peinture ont pris à leur charge les travaux de remise en état de la structure qui avait été choisie à l'époque, c'était une forme de garantie de mise en état. Mais, comme nous nous sommes rendus compte que la structure même de la façade n'était pas bonne, nous avons décidé de faire quelque chose de différent, mais qui n'existait pas au moment de la construction du bâtiment. La prise en charge des frais de rénovation a été faite par l'architecte et l'entreprise et nous avons rajouté la différence pour avoir une façade avec une structure qui résiste aux nombreux ballons de football et autres.

9. Préavis No 05-2016 : « Comptes 2015 » - adoption des comptes 2015 et décharge

Conclusion : *« En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, après avoir ouï le rapport de la commission de gestion :*

1. *D'adopter les comptes 2015 tels que présentés ;*
2. *D'en donner décharge à la boursière, d'en donner décharge à la Municipalité ;*
3. *De donner décharge de son mandat à la commission de gestion.*

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 juin 2016. »

Les comptes 2015 sont acceptés à l'unanimité.

Ph. Rezzonico : Remercie de la confiance accordée à la Municipalité. Etant en fin de législature et sur ses 5 ans, les Conseillers ont toujours eu confiance en la Municipalité. Il tient à remercier les anciens pour la confiance accordée et le travail fourni au sein du conseil et remercie d'avance les futurs conseillers. Remercie également Madame la Boursière pour tout le travail fourni.



10. Préavis No 06-2016 : « Adhésion au Groupement forestier de la Saubrette et adoption des statuts dudit groupement » - nomination de la commission

Les nommés pour la Commission sont : François Marti, président, Christophe Pasche, Sophie Croisier, Jean-Jacques Clerc, Antonio Felgueiras. Suppléants : Jean-Claude Magnin et Michel Monod.

Comme ce préavis rentrera en compte dans la nouvelle législature, la commission chargée de l'étude ne pourra débiter qu'à partir du 1^{er} juillet 2016.

Un mail sera envoyé aux nouveaux conseillers.

11. Préavis No 07-2016 : « Construction d'un bâtiment scolaire – crédit d'étude

La nouvelle commission des finances sera en charge de l'étude de ce préavis, à partir du 1^{er} juillet 2016.

12. Informations de la Municipalité

Ph. Rezzonico : tient à féliciter le FC Gimel-Bière pour sa promotion en 3ème ligue.

S. Judas :

- Répond à une question de M. R. Burnier, posée lors de la précédente assemblée, qui souhaitait avoir des nouvelles quant à l'ouverture de la gravière des Ursins. Ayant pris contact avec l'entreprise Le Coultre, Madame la Syndique peut nous transmettre le message suivant : L'entreprise Le Coultre et la gravière de la Clé au Moine ont des soucis administratifs avec le propriétaire actuel, ce qui retarde l'ouverture de la gravière. La demande officielle du permis de gravière à la DGE sera faite encore cette année, avec l'obligation de fournir diverses pièces administratives, entre autres une garantie bancaire. Tant que ces problèmes administratifs ne seront pas réglés, l'ouverture de la gravière sera reportée.
- Revient sur la soirée du mardi 28 juin, annoncée en début de séance par le Président. Elle confirme que c'est bien le bureau Zurbuchen-Henz qui a gagné le mandat. Invitation à venir voir et à apprivoiser les projets. À partir du jeudi 30 juin, de 18h à 20h, l'exposition sera ouverte, excepté le samedi et le dimanche. Il y aura toujours un membre du Jury local sur place pour vous accueillir : le jeudi 30 juin Mme Dubugnon sera présente, vendredi 1^{er} juillet ce sera la Syndique. Entre lundi et jeudi, les jours de présence seront partagés entre Pierre-Yves Correvon et Thomas Baeriswyl et le dernier vendredi ce sera à nouveau Mme la Syndique.

13. Divers et propositions individuelles

Ch. Debonneville demande s'il y a une date de début des travaux de la route de Bauloz.

S. Judas répond qu'en principe ils débiteront d'ici la fin du mois d'août.

P. Ciaburri se questionne sur le refus de Swisscom d'installer une antenne à Gimel.

S. Judas : Swisscom n'est pas réfractaire à poser une antenne. Les pourparlers engagés avec un privé sur la commune de Gimel pour poser l'antenne ont pris beaucoup de temps, plus d'une année et demie. Nous avons



Conseil communal de Gimel

appris il y a environ 15 jours que finalement le propriétaire ne souhaite plus accueillir l'antenne à l'endroit prévu. La Syndique a souvent actionné Swisscom, mais sans retour favorable de la part du Canton de Vaud, qui était le propriétaire en question. Une antenne ne peut être placée n'importe où, l'emplacement doit être réfléchi.

A. Fischer : Informe que 6500 grenouilles ont traversé la route d'Aubonne, ce qui représente moins que l'année dernière. Elle espère que les crapauds qui seront prochainement installés vont protéger de manière adéquate ces amphibiens et batraciens.

C. Messieux : Au nom du FC Gimel-Bière, tient à remercier la Municipalité et le Conseil communal d'avoir accepté de construire le nouveau bâtiment multifonction. Ont le plaisir d'utiliser la buvette qui s'y trouve depuis le mois de mars. C'est une réussite pour eux et à son avis pour d'autres utilisateurs.

R. Isely : A été posé dans le Jardin anglais un banc qui représente le 20^{ème} anniversaire du pacte d'amitié avec Gimel-les-Cascades. Un comité d'organisation a été réactivé afin de prévoir une rencontre en 2017 avec les cascades. Une invitation a été envoyée aux habitants de là-bas. La date sera communiquée ultérieurement car aucune réponse n'a été transmise pour le moment.

P-Y Correvon : aimerait remercier la commune, car le bois de la Rosière est doté de magnifiques bancs. Invite la population à se promener dans les forêts communales et à aller voir le beau travail des hommes du bois.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt le point.

Avant de clore la séance, Monsieur le Président, Madame la Syndique, Madame Chantal Dubugnon et Madame Ruth Lambercy font un discours de fin de législature.

S. Judas félicite l'idée de l'endroit de la séance de ce soir.

Le Président informe des dates des prochains conseils : le mercredi 14 septembre, le mercredi 26 octobre et le vendredi 2 décembre.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de cette séance un peu particulière.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h40.

Le Président

La secrétaire

Vincent Frutiger

Melissa Gonçalves